

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 23

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Mise à l'enquête de normes SIA

Révision partielle de la norme SIA 161 «Constructions métalliques», édition de 1979

Norme SIA 161 «Constructions
métalliques», projet N 5282-4

Norme SIA 161/1 «Constructions
métalliques, assurance de la qualité,
essais et certificats», projet N 5283-3

Délai pour la remise d'amendements :
15 novembre 1989.

Le projet peut être obtenu auprès du
secrétariat général de la SIA, case pos-
tale, 8039 Zurich.

Participation aux frais :

- SIA 161: Fr. 20.-

- SIA 161/1: Fr. 8.-.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 1989, de
la norme SIA 160 «Actions sur les struc-
tures porteuses» nécessite l'adaptation
successive des normes de structures exis-
tantes, afin que l'ingénieur dispose d'un
ensemble de normes pour le dimension-
nement et l'exécution des constructions
fondé sur une conception homogène et
achevée.

La norme existante SIA 161 «Construc-
tions métalliques» a été mise en vigueur
en 1979. Elle a signifié à l'époque qu'on
allait passer du calcul selon les contrain-
tes admissibles à la notion de la vérifica-
tion à la ruine avec les charges majorées
par le facteur γ . Elle a alors rencontré
dans la pratique un intérêt très grand et
très positif.

La nouvelle norme SIA 160 reprend cette
nouvelle notion de sécurité et l'étend à
tous les matériaux des structures; elle
constitue, avec l'introduction des vérifi-
cations et des actions, la base de toutes
les normes de structures. La *révision par-
tielle* de la norme SIA 161, devenue ainsi
nécessaire, a pour seuls buts l'adaptation
à cette nouvelle notion et la prise en con-
sidération de nouvelles connaissances.
On tient compte également dans cette
révision des travaux de normalisation
internationale effectués dans le cadre des
eurocodes.

La version jaune de ce projet de révision
partielle est soumise à consultation selon
la procédure réglementaire de la SIA. Le
délai pour la remise d'amendements a été
fixé au 15 novembre 1989. Les explications
et le bref commentaire donnés en
annexes ont pour buts de présenter les
principales nouveautés et de faciliter la
compréhension du texte. La rédaction de
ce projet a été faite de façon coordonnée
avec la nouvelle norme SIA 162 «Ouvra-
ges en béton». La norme complémen-
taire SIA 161/1 «Constructions métalli-

ques, assurance de la qualité, essais et
certificats» contient toutes les prescrip-
tions réglant ces domaines particuliers.
Certains recoupements inévitables avec
la norme principale SIA 161 sont dus au
fait que ces deux normes sont destinées à
des publics différents.

La commission de norme SIA 161 sou-
haite que ce projet soit aussi bien reçu
que l'avait été la norme existante. Elle est
persuadée qu'il satisfait les exigences
strictes auxquelles une norme est sou-
mise. La commission s'est également fixé
comme règle de conduite que cette
norme soit applicable dans la pratique par
les non-spécialistes de la construction
métallique afin de donner à cette branche
une nouvelle impulsion.

Commission SIA 161
Le président : K. Huber

Sections

Section genevoise

Candidatures

M. Pierre-Philippe Ambrosetti, architecte,
EAUG 1988.

(Parrains: M^{me} A. Ortis et M. P. Jequier.)

M. Philippe Bosse, architecte, EPFL 1980.

(Parrains: MM. F. Fossati et M. Frey.)

M. Rémy Estoppey, ingénieur civil, EPFL
1985.

(Parrains: MM. D. Starrenberger et S.
Dal Busco.)

M. Jan Gebert, architecte, EAUG 1985 +
REG A.

(Parrains: MM. G. Descombes et P.
Jequier.)

M. Jean-Charles In Albon, dessinateur en
bâtiment, CFC 1956 + REG A.

(Parrains: MM. O. Barde et H.-J.
Stämpfli.)

M. Christian Muller, ingénieur civil,
EPFL 1989.

(Parrains: MM. C. Dubois et J.-C.
Badoux.)

M. Jacques Schär, dessinateur en bâti-
ment, CFC 1971 + REG A.

(Parrains: MM. P. Böcklin et P. Devan-
théry.)

Nous rappelons à nos membres que, con-
formément à l'article 3 des statuts de la
section, ils ont la possibilité de faire une
*opposition motivée par avis écrit au comité
de la section dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus
seront transmises au Comité central de la
SIA à Zurich.

Le coin de la rédaction

Point final

La forme et le fond

Le degré de perfection atteint par cer-
taines techniques modernes s'accom-
pagne d'une facilité de mise en œuvre
qui les rend accessibles à tout un
chacun.

Un excellent exemple en est livré par
les logiciels dits «Desktop Publish-
ing» ou PAO (publication assistée par
ordinateur). Pratiquement l'éventail
entier des moyens naguère réservés
aux professionnels des arts graphiques
(imprimeurs et photolithographes) est
disponible sur ordinateur personnel.
Mais voilà: on ne s'improvise pas du
jour au lendemain professionnel dans
une branche aussi exigeante et les
résultats ne seront pas à la mesure des
ambitions flattées par la publicité,
mais à celle des talents conjugués avec
une indispensable formation, en ce
qui concerne la forme.

Quant au fond, peut-être vaut-il mieux
ne pas l'aborder, tant l'indigence de
certains messages (on ne dit plus tex-
tes, de nos jours) contraste avec le raf-
finement des moyens techniques mis
en œuvre pour leur transcription sur le
papier. L'écrit n'a pas l'exclusivité de
cette dichotomie, comme on peut le
constater en écoutant ce qui est enre-
gistré sur l'impitoyable support à
haute fidélité qu'est le disque compact
ou en observant les écrans des télévi-
seurs modernes.

Le graveur sur bois Robert Hainard -
dont les œuvres ont atteint la noto-
riété mondiale qui s'était trop long-
temps fait attendre - constatait il y a
plus de trente ans déjà que son art ne
risquait guère d'être limité: chaque
gravure, au tirage restreint, nécessite
jusqu'à une douzaine de passages,
donc le travail minutieux d'autant de
planches d'un bois choisi avec un
grand soin. Et il est vrai que la peine
éprouvée à l'élaboration d'un mes-
sage, sous quelque forme que cela
soit, constitue une dissuasion contre
l'inflation.

Un parallèle s'impose avec la mise en
œuvre de matériaux modernes: faute
d'en saisir les caractéristiques, on s'ex-
pose à en faire un piètre usage. Les
exemples ne manquent pas de telles
erreurs ou inconséquences. Si les ré-
sultats ne sont généralement gênants
que sur le plan esthétique ou écono-
mique, il peut arriver qu'ils devien-
nent dramatiques, comme lors de l'utili-
sation incompétente de l'acier dit
inoxydable pour le plafond de la pis-
cine d'Uster. Quel que puisse être le
volume d'informations à portée de cla-
vier d'ordinateur, les connaissances
maîtrisées par le créateur - ingénieur
ou architecte - restent prioritaires.

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef